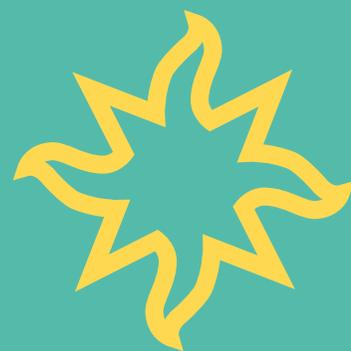


2021

Rapport annuel



**Ordre des
Urbanistes du
Québec**



Table des matières

Lettres officielles	4
Mot du président	6
Mot de la directrice générale	10
Mission et valeurs	12
Axes stratégiques 2015-2020	13

Structure organisationnelle et de gouvernance

Le conseil d'administration 2019-2020	14
La permanence	15
Séances du conseil d'administration	15
Assemblée générale annuelle des membres	15
Décisions importantes du conseil d'administration	16
Faits saillants en affaires publiques	16
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	17

Tableau des membres	18
---------------------------	----

Honneurs et mérites

Comité Reconnaissance	26
Membres émérites de l'Ordre	27
Prix Jean-Paul-L'Allier 2019	27
Prix Blanche-Lemco-Van Ginkel	27
Mérite étudiant en urbanisme	28

Conseil interprofessionnel du Québec

Rapport de la déléguée	29
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	30

Admission à la profession

Comité d'évaluation des programmes universitaires	31
Comité de la formation des urbanistes	31
Comité de la reconnaissance des équivalences	32
Comité des admissions	33

Contrôle de la pratique

Rapport du syndic	34
Comité de révision des plaintes	39
Conseil conciliation et arbitrage	39
Conseil de discipline	39
Comité consultatif de déontologie	40
Comité d'inspection professionnelle	40

Développement organisationnel

Comité de la formation continue	42
Comité du congrès 2019	44
Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>	46
Comité développement durable	47
Comité de la relève en urbanisme	49

Rapport des vérificateurs et états financiers au 31 mars 2020

.....	51
-------	----

Québec, le 9 octobre 2020

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS

Président de l'Assemblée nationale

*Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Danielle McCann

*Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec*

Montréal, le 9 octobre 2020

MADAME DANIELLE McCANN

**Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles**

*Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Aile René-Lévesque, bloc 4
3^e étage
Québec (Québec) G1R 6C8*

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Sylvain Gariépy, urbaniste

Montréal, le 9 octobre 2020

MADAME DIANE LEGAULT

**Présidente de l'Office des professions
du Québec**

*800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3*

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Sylvain Gariépy, urbaniste



Steven Wright, Unsplash



Sylvain Gariépy, urbaniste
Photo: Étienne Boisvert

Mot du président

Sylvain Gariépy, président, urbaniste

Le virage annoncé a pris forme lors de l'exercice 2019-2020. Le résultat le plus visible est sans doute la place que prend davantage l'Ordre des urbanistes du Québec dans le débat public. Mais bien sûr, d'autres dossiers nous occupent également, et ce, toujours dans une optique de protection du public. Tour d'horizon.

Gouvernance

J'ai été élu président du conseil d'administration de l'Ordre en mai 2019, et je considère qu'il s'agit d'un privilège et d'un honneur d'assumer cette fonction. D'ailleurs, je tiens à remercier Donald Bonsant et Lucie Careau, qui m'ont précédé à ce poste, ainsi que Robert Cooke, présent à mes côtés durant cet exercice en tant que vice-président. Votre exemple et votre appui ont été précieux.

Les pratiques de gouvernance ont évolué durant cette année. Cela ne s'est pas forcément traduit par de grands gestes, mais plutôt par des discussions et une nouvelle maturité. Par exemple, mes collègues membres du conseil d'administration et moi-même, nous nous sommes plusieurs fois référés aux Lignes directrices en matière de gouvernance, publiées par l'Office des professions, afin de bien comprendre nos responsabilités et la séparation entre notre rôle (définition des orientations et surveillance générale) et celui de la direction générale (gestion opérationnelle et mise en œuvre des décisions). Au mois de février 2019, l'arrivée d'une nouvelle directrice et d'une équipe reconstruite représentait l'opportunité de collaborer sur des bases renouvelées.

À cela s'ajoute l'application des exigences de la Loi 11 (*Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*)

qui exigeait la suppression des postes d'observateurs au sein du conseil d'administration et l'inclusion d'un membre âgé de moins de trente-cinq ans. Je profite de l'occasion pour souligner que le conseil est aussi devenu paritaire, avec la présence de quatre femmes et de quatre hommes.

La réflexion sur la gouvernance, un processus continu, se poursuivra cette année. D'autres changements sont à prévoir, dont l'élaboration de nouvelles règles de gouvernance des comités, règles qui relèvent du conseil d'administration.

Mise en œuvre de la Loi 11

Tous les membres du conseil ont suivi la formation sur l'éthique et la gouvernance exigée par la loi. La séance organisée en 2019 a d'ailleurs été l'occasion d'accueillir une administratrice de l'Ordre des architectes afin de faire part de nos expériences et mutualiser les énergies et les coûts d'une telle formation.

Nous avons également adopté en juin le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités et nommé les membres du comité d'enquête, dont le rôle est d'intervenir si un doute émerge quant au respect du texte. Ce code, à ne pas confondre avec le Code de déontologie des urbanistes, et l'adresse courriel du comité d'enquête figurent sur notre site Internet.

Les exigences de la Loi 11 n'ont pas toutes été mises en œuvre, mais nous y travaillons. Deux dossiers importants sont en cours : la révision du Code de déontologie des urbanistes, pour lequel plusieurs avis ont été reçus et qui nécessitera une consultation des membres, et la réforme des comités dont je parlais plus haut. Rappelons que cette réforme, prévue de longue date, touche à la fois à la structure des comités, afin de l'adapter aux besoins, et au fonctionnement de ceux-ci afin de respecter l'esprit et la lettre de la Loi 11. L'objectif est de viser l'efficacité tout en suivant les principes de bonne gouvernance et d'inclusion, et ce, en tenant compte bien sûr de l'apport incontestable des bénévoles.

Ces dossiers, qui ont pris du retard, seront complétés durant l'exercice 2020-2021.

Planification stratégique

On le voit, le travail d'actualisation des pratiques, des règlements et des politiques internes est exigeant pour un ordre de taille modeste comme le nôtre, avec des administratrices et des administrateurs bénévoles et une permanence aux ressources limitées qui doit aussi gérer le quotidien.

La planification stratégique 2015-2020 arrive à échéance. Toutefois, afin de faire correctement les choses et de laisser le temps à l'équipe de bien connaître l'organisation, nous avons décidé de prolonger l'exercice de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

En outre, il a été décidé que la prochaine planification durerait trois ans et demi, soit jusqu'au 31 mars 2024. Les planifications ont tendance à être écourtées, car les environnements changent vite. Celui des ordres professionnels ne fait pas exception. En fin d'exercice, nous étions en processus de sélection d'une firme pour accompagner notre réflexion et élaborer

un nouveau plan stratégique ainsi qu'un plan de gestion des risques.

Affaires publiques

S'il y a une chose dont je suis particulièrement fier durant l'exercice 2019-2020, ce sont nos interventions sur la place publique. En mai, des lignes directrices en affaires publiques, incluant une grille de critères, ont été adoptées afin de guider nos prises de position dans une optique de protection du public.

La réflexion sur la gouvernance, un processus continu, se poursuivra cette année. D'autres changements sont à prévoir, dont l'élaboration de nouvelles règles de gouvernance des comités.

Chaque intervention est un cas d'espèce, mais je constate que vouloir occuper l'espace qui nous revient dans les débats réclame agilité et réactivité, souvent dans des délais serrés. Nous avons relevé avec brio ce défi puisque nous avons pris en moyenne une position par semaine, et cela en dépit de nos moyens limités. Nous avons été présents dans une diversité de médias : lettres ouvertes dans *La Presse* + intitulée « Inondations : l'Ordre des urbanistes entend désormais jouer son rôle » ainsi que dans *Le Devoir*, intitulée « Pour une politique nationale d'aménagement du territoire », entrevues avec Marc-André Carignan à ICI Radio-Canada sur les inondations, dans le *Globe and Mail* sur le développement immobilier, dans *L'actualité* sur la densité, dans le magazine de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec sur le thème « Imaginer la ville de demain », etc. →





Aude Lozano, Unsplash

Ces prises de position induisent des sollicitations, devenues plus nombreuses au fil des mois. Citons, à titre d'exemples, l'invitation du maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, à visiter des quartiers inondés ; la demande de participation à des débats tels que celui du Wellbeing Cities Forum ou celui de Vivre en ville titré « Planifier pour le climat ».

Quant aux consultations, les sujets des avis et mémoires déposés sont variés : Zone d'intervention spéciale liée aux inondations, voie de contournement de Lac-Mégantic, bruit environnemental, Agenda montréalais pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture, quartier Namur-Hippodrome, etc.

Parfois, le travail s'effectue dans l'ombre, comme lorsque nous participons à des groupes de travail. Je pense ici à la Stratégie québécoise de l'architecture, au Plan d'électrification et de changements climatiques, au Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations, à la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ou encore au design et à l'aménagement universel dans les municipalités.

Autant que possible, les interventions sont menées en collaboration avec des partenaires afin d'obtenir de meilleurs résultats, que ce soit pour le financement de la dalle-parc Turcot à Montréal, pour lancer la Déclaration sur

la densification face à l'urgence climatique, pour la protection des terres agricoles, contre l'étalement urbain ou pour soutenir le verdissement urbain avec Ça marche Doc!.

La tâche est grande mais, en tant que porte-parole, je la trouve gratifiante. Ce positionnement était réclamé depuis longtemps ; les remerciements et les réactions positives sont nombreux. Ils proviennent autant des urbanistes, de nos partenaires, du grand public, que des chroniqueurs et des éditorialistes.

Collaborations

Comme mentionné précédemment, nous développons de multiples partenariats. Cela fait aussi partie du virage que l'Ordre souhaitait amorcer. Cette année, nous avons notamment repris notre place au sein de l'alliance ARIANE, une coalition d'organismes militant pour une politique nationale d'aménagement du territoire. Nous y sommes actifs dans le comité directeur.

Par ailleurs, je suis ravi d'avoir présenté en février devant l'Office de consultation publique de Montréal aux côtés de Pierre Corriveau, président de l'Ordre des architectes, le premier mémoire commun OAQ-OUQ sur le quartier Namur-Hippodrome. Rien de plus logique que de présenter une vision partagée entre architectes et urbanistes lorsqu'il s'agit de définir un nouveau quartier qui se veut exemplaire.

Événements

Il faut dire que nous avons mis la table pour une collaboration fructueuse avec l'OAQ en participant à l'organisation du Forum sur la densité urbaine, le 5 novembre. Ce colloque d'une journée, qui a réuni à Montréal deux cents architectes et urbanistes, a rapidement affiché complet en plus d'avoir été très apprécié.

Notre congrès à Shawinigan, qui s'était déroulé un peu plus tôt sur le thème

«Urbanisme en région, de la ruralité à la ville centre», a connu un franc succès, puisque nous avons dû refuser des inscriptions. Pour la dernière journée, avec le Carrefour action municipale et famille, l'Université de Montréal et le Réseau de villes et villages en santé, nous avons tenté l'expérience de faire réfléchir ensemble élus et urbanistes autour de cas concrets de planification de milieux de vie. L'activité peut assurément être perfectionnée, mais ce type d'échange est prometteur.

Par-delà les fonctions et les disciplines, l'heure est en effet au dialogue, et l'Ordre entend favoriser celui-ci. L'appétit de nos membres pour les

Conclusion

Je souhaite terminer ce mot en remerciant les administratrices et les administrateurs qui m'ont élu et qui m'ont accompagné tout au long de cette première année de présidence. Merci également aux membres bénévoles qui appuient l'Ordre sur de nombreux aspects.

Je n'oublie pas le personnel de l'Ordre, dont le travail et l'implication sont essentiels. Je veux souligner en particulier l'apport de Nathalie Blanchet qui, à titre de directrice générale par intérim, a réussi à maintenir les activités de l'Ordre pendant une période de transition tumultueuse. D'un commun

accord, nous avons accepté sa démission à la fin de l'année 2019. Nous lui souhaitons bonne continuation.

Enfin, chers membres, j'ai hâte de vous revoir en personne, de vous croiser à nouveau lorsque la situation sanitaire le permettra. ■

La tâche des affaires publiques est grande mais, en tant que porte-parole, je la trouve gratifiante. Ce positionnement était réclamé depuis longtemps ; les remerciements et les réactions positives sont nombreux.

événements, lieux de rencontre et de formation, est encourageant. Nous avons d'ailleurs prévu organiser davantage d'événements, avec des capacités d'accueil augmentées, lorsque la COVID-19 est venue bousculer ces plans à la toute fin de l'exercice 2019-2020.

À peine plus tôt, fin février 2020, la cérémonie de remise des permis a eu lieu dans un espace inédit et magnifique : le Centre St Jax à Montréal. À cette occasion, en plus de l'accueil de nouveaux membres dans une ambiance festive, le prix Blanche-Lemco-Van Ginkel a été remis au chroniqueur François Bourque, qui a livré un discours inspirant aux jeunes urbanistes.



Krisztina Papp, Unsplash



Steven Wright, Unsplash



Hélène Lefranc,
directrice générale
Photo : Étienne Boisvert

Mot de la directrice générale



Hélène Lefranc, directrice générale

L'année qui vient de s'écouler a permis de compléter la permanence et de redresser plusieurs services. D'autres ont été relancés : formation, présence sur les réseaux sociaux ou information des membres. À la fin de l'exercice, tout est en ordre, ce qui ouvre la porte à la réalisation d'autres projets.

Ressources humaines

L'exercice 2019-2020 a permis de finaliser la reconstruction de l'équipe entamée début 2019 avec mon embauche, celles de Shony Da Costa, coordonnatrice aux événements, et de Florence G. Ferraris, coordonnatrice aux publications et aux affaires publiques. Une urbaniste-conseil, Milèna Cahen-Fourot, est venue renforcer la permanence qui ne comptait aucun professionnel en urbanisme. Sa présence s'est avérée aussi utile qu'espérée.

Ainsi que le mentionne Sylvain Gariépy, Nathalie Blanchet – responsable finance et comptabilité, qui avait assuré l'intérim à la direction générale – a quitté l'organisation pour occuper un poste plus près de son domicile. Lucie Auger est arrivée fin 2019 en tant qu'adjoite administrative en remplacement de Vanessa Savoie Mccann, en congé de maternité (félicitations à cette dernière pour la naissance d'Aria !). L'Ordre comptant toujours plus de membres et de stagiaires, la charge de travail augmente pour Nathalie Corso, coordonnatrice à l'admission et à la qualité de la pratique, devenue récemment Secrétaire. André Demers a donc été recruté pour l'appuyer et rédiger les procédures.

À l'exception de Nathalie Corso, pilier et mémoire de l'organisation, la permanence a donc été entièrement renouvelée en quelques mois, mais elle est restée stable à sept personnes. C'est

sans doute insuffisant, mais l'équipe, composée de personnes compétentes, complémentaires et volontaires, a rapidement maîtrisé ses dossiers. Chacun avait trouvé sa place et le climat de travail était excellent en mars 2020 alors qu'étaient annoncés le confinement et le télétravail imposés par la COVID. L'équipe a d'ailleurs fait preuve d'une grande résilience.

Comptabilité et administration

En lien avec l'évolution de l'équipe, une partie de la comptabilité a été externalisée auprès de Télescope, un OBNL qui offre du soutien administratif et comptable aux petites structures. En collaboration avec le personnel de cet organisme, nous avons rattrapé le retard qui sévissait et nous nous sommes notamment efforcés de récupérer certains impayés, un travail délicat qui a porté ses fruits.

Le même effort a été consacré aux enjeux administratifs où, là aussi, un redressement s'imposait sur plusieurs aspects. À titre d'exemple, citons l'adhésion à un service de paie, le changement du réseau téléphonique, l'implantation de mesures de développement durable, ainsi que la sélection, avec l'aide d'une consultante en technologie de l'information, du système de gestion des membres et des activités que nous implanterons à moyen terme pour sécuriser nos opérations.

Partenariats

Je participe activement au forum des DG du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes. Cela permet de prendre le pouls des consœurs et confrères, d'assurer une veille des enjeux et de s'inspirer des pratiques qui existent ailleurs, notamment au sein des ordres ayant davantage de ressources. Cela s'est avéré utile puisqu'il en a résulté, entre autres, la mise en place d'un réseau auprès des autres directions générales.

Dossiers de la permanence

Comme chacun a pu le constater, la permanence a beaucoup œuvré, en coopération avec le conseil d'administration, à relancer les affaires publiques. L'Ordre a également accru sa présence sur les différents réseaux sociaux. On en est encore au début, mais la réponse est bonne : la communauté réagit et interagit.

En ce qui concerne l'information des membres et des stagiaires, la revue *Urbanité*, appréciée et bien établie, permet d'approfondir les sujets d'urbanisme à travers les dossiers de fond. L'infolettre, elle, se veut un outil attrayant et rapide à consulter qui, par sa fréquence, assure des liens fluides et la transparence entre l'Ordre et ses membres : vingt-huit ont été transmises, un nombre en nette progression. L'infolettre est en effet le moyen privilégié pour transmettre les messages aux urbanistes et les tenir au courant des actualités – tant internes qu'externes – de l'Ordre et de ses partenaires.

Du côté des formations, l'exercice en a été un de développement et d'organisation à plus grande échelle. Plusieurs événements reconnus comme de la formation continue étaient également en préparation ou en finalisation pour l'exercice suivant, lorsque la crise sanitaire est venue changer les plans. Pensons par exemple au congrès à Saint-Sauveur, initialement

prévu en septembre 2020. Durant l'année, les urbanistes se sont habitués à inscrire leurs heures de formation dans la plateforme Web à cet effet ; la permanence, elle, a dû s'habituer à en faire le suivi. Rappelons qu'il s'agit de la deuxième année du cycle de formation continue obligatoire.

Bien sûr, même quand s'ajoutent des projets et des activités, les tâches habituelles se poursuivent : suivi des cotisations et gestion du tableau des membres, appui aux nombreux comités, suivi des stages et organisation de l'examen d'admission, préparation des dossiers d'inspection professionnelle, organisation des élections, préparation des réunions du conseil d'administration, etc.

Conclusion

C'était mon premier exercice à la tête de l'Ordre. J'aurais aimé que nous progressions plus rapidement sur certains sujets ou que nous en fassions davantage en ce qui concerne l'actualisation de nos politiques et règlements. Mais un an, cela passe vite quand on entre en poste, et encore davantage quand il en est de même pour les collègues !

Nous nous sommes donc avant tout investis dans la relance des activités et le redressement de certains services, afin que la mission de l'Ordre se poursuive dans de bonnes conditions. Je crois que nous avons fait la meilleure utilisation possible des ressources, de l'énergie et du temps dont nous disposons.

Je continue de penser que tout ordre professionnel doit se montrer exemplaire en matière de service à la clientèle, d'intégrité, de gouvernance, de mécanisme de protection du public et d'accompagnement du développement professionnel de ses membres. La démarche de planification stratégique 2020-2024 devrait permettre de définir les priorités à cet égard et de se doter d'une solide vision partagée entre la permanence et le conseil d'administration.

J'en profite d'ailleurs ici pour remercier le président, Sylvain Gariépy, avec qui la relation a été facile dès son entrée en fonction, pour son soutien, ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration. Et bien sûr, je tiens à saluer la permanence. Le dynamisme, l'engagement et l'esprit d'équipe dont elle fait preuve rendent ma tâche agréable. ■



Pascal Bernardon, Unsplash



Akhil Verma, Unsplash



Mission

La mission principale de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec.



Vision

La vision globale de l'Ordre des urbanistes du Québec est de défendre l'intérêt du public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable et la mise en valeur des compétences des urbanistes au sein des projets et interventions urbanistiques.

Valeurs

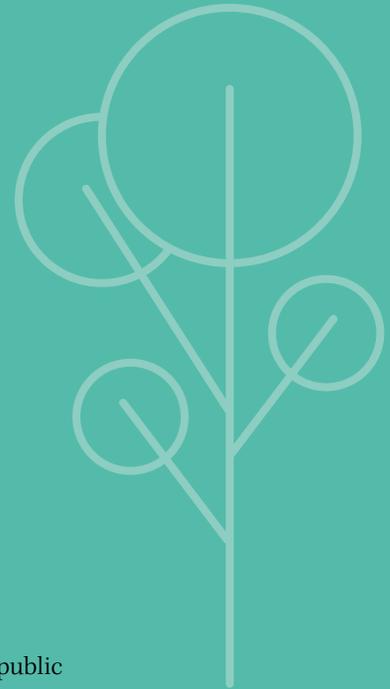
Les valeurs issues de la culture organisationnelle de l'Ordre conditionnent ses actions et ses pratiques de gestion quotidiennes. Ces valeurs nécessitent l'adhésion de l'ensemble du personnel, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Pour réaliser sa mission, l'Ordre appuie ses actions sur des valeurs de respect, d'équité, de partage, de transparence et de proactivité.





Sebastian Estrada, Unsplash



Axes stratégiques 2015-2020

- Protéger le public
- Communiquer efficacement avec les membres, les partenaires et le public
- Renforcer la formation de l'urbaniste
- Prendre position pour mieux défendre l'intérêt public
- Gouverner de façon saine



Hisae Kuroda, Unsplash



Kaiyu Wu, Unsplash

Le conseil d'administration 2019-2020

Administratrices et administrateurs élus par les membres				
Nom	Fonction	Région	Entrée en fonction	Fin du mandat
Sylvain Gariépy	Administrateur et président	Montréal	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Robert Cooke	Administrateur et vice-président	Est	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Joanne Léveillée	Administratrice et trésorière	Centre	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Julie Simard	Administratrice	Est	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021
Louis-Michel Fournier-Renaud	Administrateur	Montréal	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021
Représentante et représentant du public nommés par l'Office des professions du Québec				
Pierre Émond	Administrateur		1 ^{er} avril 2018	31 mars 2020
Marie-France Langlois	Administratrice		1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021

Le président et les membres du conseil d'administration élus n'ont reçu aucune contrepartie monétaire.

La permanence

Hélène Lefranc	Directrice générale
Nathalie Blanchet	Directrice générale adjointe et responsable finances et comptabilité jusqu'au 31 décembre 2019
Nathalie Corso	Secrétaire de l'Ordre Coordonnatrice à l'admission et à la qualité de la pratique
Shony Da Costa	Coordonnatrice aux événements
Florence Sara G. Ferraris	Coordonnatrice aux affaires publiques et aux publications
Milèna Cahen-Fourot	Urbaniste-conseil à compter du 29 juillet 2019
Vanessa Savoie Mccann	Adjointe administrative jusqu'au 31 janvier 2020 (congé parental)
Lucie Auger	Adjointe administrative à compter du 18 novembre 2019
André Demers	Agent à l'admission à compter du 3 février 2020

La rémunération de la directrice générale s'est élevée à 83 603 \$ en 2019-2020 à temps plein à raison de 37,5 heures par semaine (65 739 \$ en 2018-2019).

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu six séances ordinaires et trois séances extraordinaires au cours de l'année 2019-2020:

- 2 mai 2019
- 23 mai 2019 (extraordinaire)
- 14 juin 2019
- 27 août 2019
- 3 octobre 2019
- 13 décembre 2019
- 6 février 2020 (extraordinaire)
- 21 février 2020
- 23 mars 2020 (extraordinaire)

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le vendredi 4 octobre 2019 à l'Auberge Gouverneur (Centre des congrès) à Shawinigan. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres trente jours avant cette date.

Décisions importantes du conseil d'administration

Gouvernance

- Abandon de la présence de membres observateurs non votants lors des réunions du CA, en concordance avec les exigences législatives
- Création du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- Choix du thème de la mobilité et choix de Saint-Sauveur comme lieu de congrès 2020
- Prolongation de la planification stratégique 2015-2020 jusqu'au 30 septembre 2020
- Réduction de la durée de la prochaine planification stratégique, soit du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2024 (trois ans et demi)
- Lancement d'un appel à soumissions auprès de trois firmes pour le choix d'un consultant pour accompagner la réflexion sur la planification stratégique
- Report du dépouillement des votes en raison de la COVID-19

Finances

- Augmentation de la cotisation 2020-2021 de 2,4 % (indice des prix à la consommation)
- Amélioration des suivis et outils de contrôle par le CA des remises gouvernementales (DAS, TPS et TVQ), du montant des comptes à recevoir et du budget
- Mise à disposition d'un budget de 100 000 \$ dans le budget 2020-2021 pour investissement dans un système intégré de gestion des membres, puisé dans les fonds issus des surplus accumulés et affectés aux projets spéciaux
- Report de la date d'échéance du paiement des cotisations au 31 mai 2020 en raison de la COVID-19

Réglementation et politiques internes

- Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités
- Adoption des Lignes directrices en matière d'affaires publiques
- Adoption de la Politique sur le membrariat et les cotisations (anciennement *Règlement sur le membrariat*)

Prises de position

- Voir Faits saillants en affaires publiques

Partenariats et publications

- Collaboration avec l'Ordre des architectes du Québec pour l'organisation du Forum sur la densité urbaine, le 5 novembre 2019 à Montréal
- Fusion des numéros Hiver et Printemps-Été de la revue *Urbanité* en raison de la COVID-19

Nominations

- Nomination d'un syndic ad hoc à la suite d'une décision du comité de révision des plaintes
- Octroi du titre de membre émérite à Michel Collins
- Octroi du prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à Nathalie Prud'homme
- Appui à la candidature de Serge Filion au prix Ernest-Cormier du gouvernement du Québec et au prix du Conseil interprofessionnel du Québec
- Octroi du prix Blanche-Lemco-Van Ginkel à François Bourque

Faits saillants en affaires publiques

Depuis l'adoption des Lignes directrices en matière d'affaires publiques, l'Ordre multiplie les interventions publiques, toujours dans l'optique de défendre l'intérêt du public. Ces interventions prennent différentes formes telles que la participation à des tables de travail, l'organisation d'événements, la rédaction et la signature de lettres ouvertes, des rencontres politiques, etc.

Listes des principales thématiques abordées :

- Adaptation et résilience face aux bouleversements climatiques, dont les inondations
 - Rédaction et signature de lettres ouvertes
 - Rencontres de terrain / rencontres politiques
- Politique nationale d'aménagement du territoire
 - Rédaction et signature de lettres ouvertes
 - Rencontres politiques
- Densité
 - Forum sur la densité (organisation conjointe avec l'Ordre des architectes du Québec)
 - Rédaction de mémoires et participations à des consultations publiques
- Verdissement
 - Rédaction et signature de lettres ouvertes
- Bruit environnemental
 - Participation à des tables rondes
 - Rédaction de mémoires et participations à des consultations publiques
 - Rédaction de commentaires à la suite de publications gouvernementales
 - Développement de partenariats avec les ministères impliqués

- Protection des terres agricoles
 - Développement de partenariats avec les acteurs et ministères impliqués
 - Rédaction et signature de lettres ouvertes
 - Rencontres politiques

Liste des mémoires et avis déposés

- Dépôt d'un avis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des consultations sur la zone d'intervention spéciale en lien avec les inondations de 2019 (juillet 2019)
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations menées par le Bureau d'audiences publiques en environnement sur la voie de contournement de Lac-Mégantic (juillet 2019)
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations menées par le ministère de la Santé et des Services sociaux sur la gestion du bruit environnemental (septembre 2019)
- Dépôt de commentaires sur le contenu de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture (décembre 2019)
- Dépôt d'un mémoire et participation aux audiences dans le cadre des consultations menées par l'Office de consultation publique de Montréal sur la requalification du secteur Namur-Hippodrome en collaboration avec l'Ordre des architectes du Québec (février 2020)
- Comité scientifique en vue de l'élaboration du Plan d'action gouvernemental en aménagement du territoire relatif aux inondations (automne 2019 – hiver 2020)
- Comité aviseur de Société Logique pour un guide sur le design et les aménagements universels (automne 2019 – hiver 2020)
- Groupe de travail mis sur pied par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue d'une révision partielle de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (hiver 2020 – en cours)

Liste des groupes de travail auxquels siège l'Ordre

- Comité consultatif sur la Stratégie québécoise d'architecture (automne 2019)
- Groupe de travail en aménagement du territoire en vue de l'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (automne 2019 – hiver 2020)

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Mandat

- Examiner et enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement au Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre

Le texte, adopté par le conseil d'administration le 14 juin 2019, est en ligne sur le site : <https://ouq.qc.ca/lordre/structure-organisationnelle/>

- Assurer le traitement d'une dénonciation visant un membre du conseil d'administration ou d'un comité de l'Ordre

Composition du comité

Président

Gilles Gagnon

Représentante et représentants du public (nommés à partir de la liste de l'OPQ)

Gilles Rondeau

Lucie Lafontaine (du 04-09-2019 au 04-11-2019)

Robert Proulx (à partir du 03-02-2020)

Rencontres

Le comité a tenu quatre réunions entre le 4 septembre 2019 et le 31 mars 2020

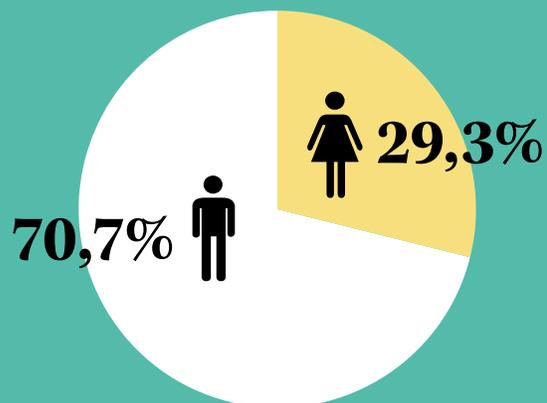
Activités

- Nouveau comité de trois personnes créé par le conseil d'administration le 14 juin 2019 en application de l'article 12.0.1 du Code des professions
- Les membres ont travaillé à définir le règlement intérieur du comité. Celui-ci était en finalisation à la fin de l'exercice 2019-2020
- Le comité a aussi répondu à deux demandes, qu'il a jugées hors de son mandat. Conséquemment, il a refusé d'enquêter

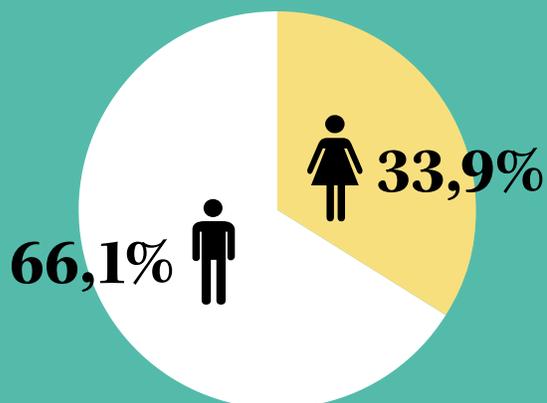
Faits saillants

Évolution hommes-femmes

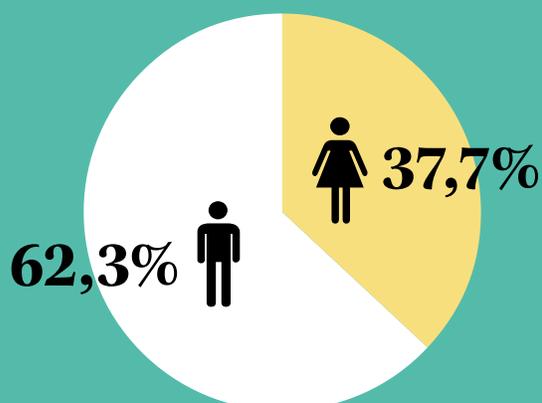
2009-2010
Membres
(urbanistes et
émérites): 912



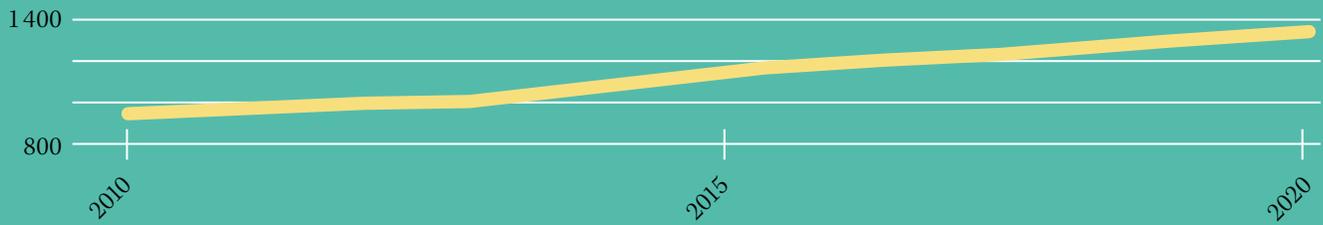
2014-2015
Membres
(urbanistes et
émérites): 1162



2019-2020
Membres
(urbanistes et
émérites): 1320



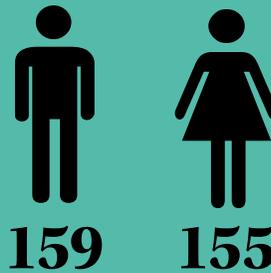
Évolution du membrariat 2010-2020



Évolution du nombre de stagiaires

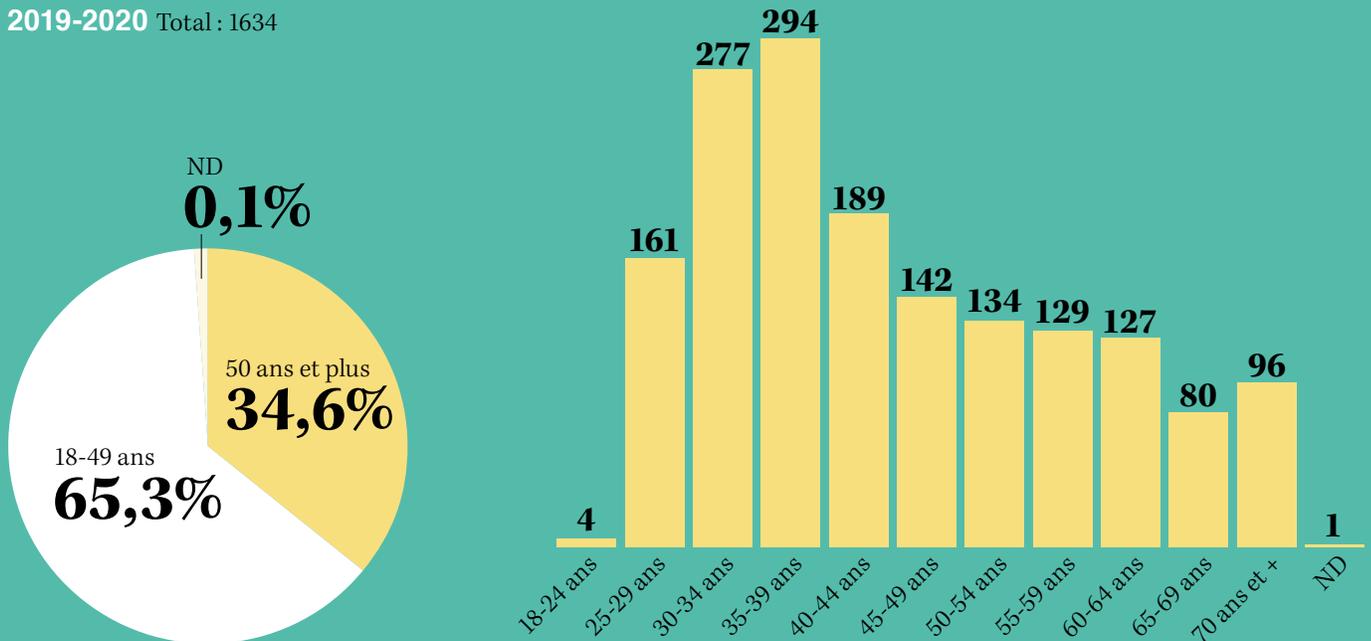


Répartition des stagiaires, selon le sexe 2019-2020



Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge

2019-2020 Total : 1634



Renseignements généraux

Tableau 1

Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2020

Régions	Tableau des membres				
	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Région de l'Est	244	7	251	50	301
01 — Bas-Saint-Laurent	17	1	18	5	23
02 — Saguenay-Lac-Saint-Jean	32		32	7	39
03 — Capitale-Nationale	153	6	159	31	190
09 — Côte-Nord	8		8		8
11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3		3	2	5
12 — Chaudière-Appalaches	31		31	5	36
Région Centre	338	3	341	76	417
04 — Mauricie	25		25	4	29
05 — Estrie	35	2	35	6	43
16 — Montérégie	257	1	258	61	319
17 — Centre-du-Québec	21		21	5	26
Région de Montréal	401	20	421	123	544
06 — Montréal	401	20	421	123	544
Région de l'Ouest	255	1	256	64	320
07 — Outaouais	37		37	14	51
08 — Abitibi-Témiscamingue	10		10	5	15
10 — Nord-du-Québec	1		1		1
13 — Laval	44	1	45	10	55
14 — Lanaudière	72		71	12	84
15 — Laurentides	91		91	23	114
Hors Québec	49	2	51	1	52
Total des membres	1287	33	1320	314	1634
Hommes	797	26	823	159	982
Femmes	490	7	497	155	652
	1287	33	1320	314	1634

Tableau 1 suite

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires	Total
Membres au 31 mars 2019	1281	33	1314	267	1581
Décès	-2	-1	-3		-3
Démissions/Radiations	-43		-43	-18	-61
Réinscriptions	4		4	5	9
Nominations — Émérite	-1	1	0		
Inscriptions — ARM-ACI	3		3		3
Inscriptions — Urbaniste	45		45	-45	
Inscriptions — Stagiaire				105	105
Membres au 31 mars 2020	1287	33	1320	314	1634

Augmentation totale + 3,4 %
Membres réguliers + 0,5 % Stagiaires + 17,6 %

Tableau 2

Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

Permis réguliers	Permis temporaires
1320	aucun

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

Tableau 3Radiations du tableau
des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défauts de paiement de la cotisation (art. 86, p. I)	13
Démissions	30
Décès	3
Radiations temporaires par décision du conseil de discipline	0

Note: Il n'y a eu aucune suspension ou révocation de permis.

Tableau 4Répartition des urbanistes
selon le statut
au 31 mars 2020

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	1058	10	1068
Hors Québec	27		27
International	16		16
Congé parental	26		26
Étudiant	3		3
Sans emploi	20		20
Retraité	80	4	84
Retraité (70 ans et +)	57	19	76
	1287	33	1320

Tableau 5

Programme préstagiaire

Étudiant	4
Diplômé	
Travailleur	

Actifs → 1160 → 88 %
Retraités → 160 → 12 %

Tableau 6

Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge au 31 mars 2020

Groupe d'âge	Stagiaires	Urbanistes	Émérites	Total	%
18-24 ans	4			4	0,2 %
25-29 ans	114	47		161	9,8 %
30-34 ans	91	186		277	17,0%
35-39 ans	48	246		294	18,0%
40-44 ans	35	154		189	11,6 %
45-49 ans	13	129		142	8,7 %
50-54 ans	7	127		134	8,2 %
55-59 ans	2	126	1	129	7,9 %
60-64 ans		124	3	127	7,8 %
65-69 ans		73	7	80	4,9 %
70 ans et +		75	21	96	5,8 %
ND			1	1	0,1 %
Total général	314	1287	33	1634	100 %

Tableau 7

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2020

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	77	44	121
Ville (autre que Mtl et Qc)	377	89	466
Montréal	122	30	152
Québec	31	4	35
MRC	75	20	95
Communauté métropolitaine	26	3	29
Organisme municipal	25	6	31
Ministère	51	13	64
Organisme gouvernemental	39	6	45
Firme de consultants	185	62	247
Travailleur autonome	62	1	63
Entreprise privée	53	11	64
Université	26	1	27
Cégep	4	0	4
Association et autre OSBL	28	20	48
Sans employeur	139	4	143
Total	1320	314	1634

Tableau 8

Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2019

Regroupement d'employeurs	Urbanistes	Stagiaires	Total
Local	632	173	805
Régional	101	23	124
Gouvernemental	90	19	109
Consultant	247	63	310
Entreprise	53	11	64
Enseignement	30	1	31
Association et OSBL	28	20	48
Sans employeur	139	4	143
Total	1320	314	1634

Tableau 9

Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2019-2020

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	1068	588,00 \$
Membres hors Québec	27	200,61 \$
Membres à l'international	16	200,61 \$
Membres étudiant à temps plein	3	143,29 \$
Membres sans emploi	20	143,29 \$
Membres retraités	84	143,29 \$
Membres en congé parental	26	143,29 \$
Membres retraités de 70 ans et +	73	0,00 \$
Contribution à l'Office des professions	1320	29,00 \$

Tableau 10

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2018-2019

Reconnaissance de l'équivalence :	
- d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
- de la formation acquise hors du Québec	125 \$
- d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire [1]	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur :	
- un diplôme reconnu	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
- la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
- la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

Tableau 11

Assurance responsabilité professionnelle — Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i>	299	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (municipalité et organisme supramunicipal)	738	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (couverture de l'employeur)	159	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	43	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	81	1 M\$	2 M\$

Comité Reconnaissance

Mandat

Le comité Reconnaissance est issu du comité des émérites. En effet, à la suite du travail de réflexion « Comités, gouvernance et planification stratégique » réalisé en août 2018, le CA de l'Ordre a adopté une résolution visant à élargir le rôle du comité des émérites en lui donnant la responsabilité de gérer et d'analyser les mises en candidature pour le prix Jean-Paul-L'Allier. À moyen terme, le comité est aussi appelé à faire renaître d'autres prix que l'Ordre a déjà attribués, tels les prix Jean-Claude-La Haye, Hans-Blumenfeld, Blanche-Lemco-Van Ginkel ou encore à en initier d'autres. Dans cette perspective, le comité a recommandé en 2019 au CA une candidature pour le prix Blanche-Lemco-Van Ginkel. Enfin, le comité a le mandat de revoir les exigences et modalités associées aux mises en candidature et d'analyser les dossiers reçus. Il est aussi appelé à proposer des candidatures de membres de l'Ordre à des prix qui relèvent d'autres institutions, dont les Prix du Québec et ceux du Conseil interprofessionnel du Québec.

Depuis 2018, à l'instar de l'Institut canadien des urbanistes pour la nomination, entre autres, des *fellows*, l'OUQ a instauré une procédure par appel de candidatures. Celles-ci doivent être soumises selon les conditions inscrites dans les formulaires créés à cet effet. Les urbanistes sont sollicités afin de soumettre des candidatures pour chacun des prix ou reconnaissances que l'Ordre souhaite attribuer. Des dossiers doivent être constitués pour justifier chacune des candidatures. Les membres du comité ont la responsabilité d'évaluer les dossiers soumis et de vérifier si ceux-ci sont conformes aux règles d'éthique de l'Ordre. L'Ordre lance annuellement des appels de candidatures afin de recevoir des propositions.

Composition du comité

Présidente

Nathalie Prud'homme

Membres

Marie Lessard
Clément Demers
Jean Paré
Alain Tessier

Personne-ressource de la permanence

Shony Da Costa

Rencontres

- Trois rencontres
- Plusieurs échanges courriels sur le suivi des dossiers, particulièrement entre décembre 2019 et février 2020.





Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Sylvain Gariépy, et Michel Collins, urbaniste émérite, lors du congrès 2019.
Photo : Étienne Boisvert

Membre émérite de l'Ordre 2019

En décernant le titre de membre émérite, l'Ordre honore un ou plusieurs de ses membres dont il reconnaît l'intégrité et le souci de l'intérêt public, les réalisations professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la contribution au rayonnement de la profession et de la pratique, ainsi que l'engagement communautaire.

En 2019, à la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre de membre émérite à Michel Collins.

Prix Blanche-Lemco-Van Ginkel

Le prix Blanche-Lemco-Van Ginkel est remis périodiquement à une personne qui n'est pas membre de l'Ordre, mais dont la contribution significative au développement de l'urbanisme au Québec mérite d'être reconnue.

En 2019, à la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le prix Blanche-Lemco-Van Ginkel au journaliste François Bourque, du journal *Le Soleil*. Le prix lui a été remis le 21 février 2020, à l'occasion de la cérémonie de remise des permis.



De gauche à droite : Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Sylvain Gariépy, le récipiendaire du prix Blanche-Lemco-Van Ginkel, François Bourque, et la présidente du comité Reconnaissance, Nathalie Prud'homme, lors de la remise des permis 2020.
Photo : Étienne Boisvert

Prix Jean-Paul-L'Allier 2019

Avec le prix Jean-Paul-L'Allier, l'Ordre honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Ce prix est généralement remis chaque année dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont éligibles les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissement.

En 2019, l'Ordre n'a reçu aucune candidature pour le prix Jean-Paul-L'Allier ni décerné ce prix.

De gauche à droite : Émilie-Jade Bigelow, Laurence Nault, Antoine Gauthier, Frédérique Lavoie et le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Sylvain Gariépy, lors du congrès 2019.
Photo : Étienne Boisvert



Mérite étudiant en urbanisme

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué(e) parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme ;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire ;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2019 sont :

- **Émilie-Jade Bigelow**
Baccalauréat en urbanisme,
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
- **Antoine Gauthier**
Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université
de Montréal
- **Alexi Katsanis**
Master of Urban Planning Program,
School of Urban Planning
Université McGill
- **Frédérique Lavoie**
Maîtrise en aménagement du territoire
et développement régional,
Faculté d'aménagement,
d'architecture et des arts visuels
Université Laval
- **Laurence Nault**
Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université
de Montréal



Rapport de la déléguée

Déléguée

Danielle Pilette

Substitut

Pierre Rochon

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe les 46 ordres professionnels, et près de 400 000 membres exerçant 55 professions réglementées. Il analyse des dossiers communs aux ordres et donne des avis au ministre responsable, ainsi qu'à l'Office des professions.

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) tient en généralement quatre assemblées régulières par année en plus de l'assemblée générale annuelle en mai, et d'autres événements et rencontres comme le congrès et divers forums.

Le principal dossier à l'étude à l'automne 2019 concernait le traitement des projets réglementaires des ordres par l'Office des professions et le gouvernement. Il a donné lieu à l'adoption du *Rapport sur le traitement réglementaire: pour une réglementation professionnelle agile et innovante*. La position des ordres à cet égard est la suivante: ces derniers souhaiteraient que les modifications réglementaires mineures proposées par les ordres soient reçues et adoptées en bloc par l'instance concernée, office ou gouvernement selon le cas, plutôt que de faire l'objet d'études détaillées qui cumulent les délais de traitement.

Des discussions ont aussi cours relativement à une éventuelle standardisation des sites Internet des ordres, ou du moins quant à un contenu minimal de nature objective, de préférence à une orientation pouvant être perçue comme corporatiste de la part du public, du gouvernement et de l'Office des professions.



L'année 2019-2020 a été marquée par des rencontres avec l'Office québécois de la langue française à la suite de plaintes y ayant été logées contre des ordres et des professionnels sur la langue d'affichage et la langue d'accueil et de service. Il s'agit essentiellement de manquements à la prédominance de la langue française en contexte de grands volumes de clientèles dans des territoires régionaux plus marqués par la diversité culturelle.

Le travail des syndicats des ordres a été ramené dans l'actualité non pas à cause de retards de traitement observés autrefois dans certains cas, mais plutôt du fait de certains procédés. Des maladies ou même des suicides de professionnels faisant l'objet de plaintes ont été évoqués. Le CIQ reconnaît la complexité du travail des syndicats; il préconise des formations obligatoires à leur intention, la surveillance de leurs procédés par un comité indépendant et la mise en place de processus alternatifs de règlement des différends entre eux et leur ordre ou des membres de l'ordre. À ce sujet, le CIQ a déposé à la ministre un mémoire recommandant l'assujettissement des syndicats à un code de déontologie spécifique et l'encadrement de leurs pouvoirs.

Les dossiers de fond qui demeurent plus que jamais d'actualité concernent l'intégration des personnes immigrantes, l'encadrement et les transformations numériques, les télépratiques professionnelles et l'intelligence artificielle.



De gauche à droite : Le président actuel de l'Ordre des urbanistes du Québec, Sylvain Gariépy, la récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, Nathalie Prud'homme, et l'ancien président de l'Ordre, Donald Bonsant, lors du congrès 2019.

Photo : Étienne Boisvert

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Mérite du CIQ est décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Sur recommandation des ordres professionnels, ce prix est remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- Son dévouement en tant que membre du conseil d'administration, des comités de l'Ordre ou du CIQ ;
- Sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois ;
- Son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre. Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année.

L'Ordre des urbanistes a remis, lors du congrès 2019, la médaille du Mérite du CIQ à Nathalie Prud'homme.

Comité d'évaluation des programmes universitaires

Mandat

Le comité d'évaluation des programmes universitaires (CEPU) a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycle donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

Composition du comité

Présidente

Joanne Léveillée

Membres

Jean-François Vachon
Mathieu Payette-Hamelin

Rencontres et activités

Le comité d'évaluation des programmes universitaires ne s'est pas réuni cette année.



Comité de la formation des urbanistes

Mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. La qualité de la formation s'étend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Composition du comité

Présidente

Joanne Léveillée

Membres

Danielle Pilette
Raphaël Fischler
(Nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
Jesus Jimenez Orte
(Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
Gérard Beaudet
(Nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)

Rencontres et activités:

Le comité ne s'est pas réuni cette année. Le comité devrait reprendre ses activités durant l'exercice 2020-2021.

Comité de la reconnaissance des équivalences

Mandat

Les candidats qui ne détiennent pas l'un des cinq diplômes universitaires d'urbanisme reconnus par le règlement du gouvernement peuvent présenter une demande de reconnaissance d'équivalence en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*. Les équivalences de diplôme ont trait à des diplômes universitaires obtenus hors du Québec, alors que les équivalences de formation peuvent concerner des diplômes québécois non reconnus et, dans tous les cas, une expérience d'urbanisme d'une durée démontrée d'au moins cinq ans, au Québec ou ailleurs.

Composition du comité

Présidente

Danielle Pilette

Membres

Pierre Blais

Marie Lessard

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres

Le comité des équivalences tient des rencontres ad hoc, parfois téléphoniques, mais généralement par communication électronique. Les demandes d'équivalence sont transmises par communication électronique au comité. Le comité vérifie l'authenticité des documents soumis par le candidat dans les dossiers papier originaux disponibles aux locaux de l'Ordre. À la suite de l'étude de la demande, le comité émet une recommandation motivée adressée au conseil d'administration.

Dossiers traités

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le comité a traité 21 dossiers éligibles de demande pour lesquels il a émis une recommandation, soit 14 demandes d'équivalence de diplôme et 7 demandes d'équivalence de formation.

Demandes d'équivalence de diplômes universitaires obtenus hors du Québec (13)

Provenance

Canada, Ontario	1
Iran	1
France	4
Algérie	1
Tunisie	3
Syrie	1
Togo	1
Royaume-Uni	1

Recommandations au conseil d'administration de l'Ordre

- Acceptation complète : 0
- Acceptation conditionnelle à la réussite de matières dans un programme universitaire d'urbanisme reconnu : 14, soit 10 du niveau de la maîtrise et 4 du niveau du baccalauréat

Nombre de matières	5	4	3	2	1
Maîtrise	2	3	3	2	0
Baccalauréat	0	0	4	0	0

- Refus : 0

Demandes de reconnaissance d'équivalence de formation (7)

Recommandations au conseil d'administration de l'Ordre

- Acceptation complète : 0
- Acceptation conditionnelle à la réussite de matières dans un programme universitaire d'urbanisme reconnu : 7, soit 5 du niveau de la maîtrise et 2 du niveau du baccalauréat

Nombre de matières	5	4	3	2	1
Maîtrise	0	0	3	1	1
Baccalauréat	1	0	0	1	0

- Refus : 0

Note: Le traitement de quatre demandes d'équivalence reçues pendant l'hiver a été retardé par le confinement et n'a pas pu être complété avant le 31 mars 2020. Ces quatre demandes apparaîtront au rapport annuel de l'exercice 2020-2021.

Comité des admissions

Mandat

Le comité des admissions a pour mandat d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis*, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant à ce règlement.

Composition du comité

Président

Pierre Blais

Membres

Huguette Béland

Isabelle Boucher

Isabelle Croteau

Jean Demers

Éric Guillemette

Chantal Laliberté

Jacques Métivier

Danielle Pilette

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres

Les activités relatives aux stages s'effectuent en continu, notamment par des séances de travail régulières dans les bureaux de l'Ordre. Il en est de même des compilations nécessaires à l'évaluation d'ensemble des résultats de l'examen. Outre les fréquents contacts par courrier électronique, en 2019-2020, le comité a tenu deux rencontres : l'une pour discuter de l'évaluation d'ensemble de l'examen de 2018 et pour déterminer le contenu de l'examen de 2019, et l'autre pour procéder à la correction de cet examen.

Activités

Les activités du comité se rapportent aux stages et à l'examen. En ce qui concerne les stages, le comité examine les demandes et fait des recommandations au conseil d'administration quant à leur acceptation. Il examine également, tout au long de l'année, les procès-verbaux produits par les stagiaires.

Par ailleurs, le comité élabore l'examen, assure la surveillance lors de la tenue de celui-ci, en effectue la correction et procède à une évaluation d'ensemble des résultats. Cette évaluation se rapporte aux taux de réussite pour l'ensemble de l'examen et pour chacune des questions ainsi qu'au taux de réussite compte tenu du profil des stagiaires (types de diplômes, types de stages, etc.). Le cas échéant, cette évaluation annuelle, transmise au conseil d'administration, contient des propositions visant à améliorer la réussite à l'examen. Compte tenu de la bonne performance à l'examen de 2018, aucune intervention particulière n'a été prévue.

Enfin, le comité élabore des documents explicatifs destinés aux stagiaires et aux parrains et marraines. Cette année, il a travaillé à l'élaboration d'un guide de parrainage.

Examen d'admission 2019	
Nombre de candidats convoqués à l'examen	159
Nombre de candidats inscrits à l'examen	86
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	46
-Avec diplôme reconnu	46
-Avec équivalence	0
Nombre de candidats inscrits au tableau des membres	44

Stage professionnel	
Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel	105

Rapport du syndic

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment en vertu du Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Les cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Composition du comité

Syndic

Michael Hiller

Syndic adjoint

Frédéric Dufault

Liste des tableaux

A - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2019 traités et fermés en cours d'année

B - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2019 toujours ouverts

C - Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

D - Nature des demandes référées au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

E - Nombre de membres de l'OUQ concernés par les dossiers actifs et sous enquête pendant l'année 2019-2020

F - Dossiers concernant l'usurpation du titre d'« urbaniste » - infraction à l'article 36 h) du Code des professions (L.R.Q., c. C-26)

G - Sommaire du temps consacré aux activités administratives du Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

H - Bilan général des activités du Bureau du syndic

I - Composition du Bureau du syndic

J - Dépenses du Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020



**A -
Dossiers antérieurs
au 1^{er} avril 2019
traités et fermés en
cours d'année**

Année d'ouverture du dossier	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2018	2018-0702-025	25/06/2019	Usurpation du titre d'urbaniste avec refus de se conformer
	2018-0802-027	26/06/2019	Infraction alléguée à l'article 59.1 du Code des professions
2019	2019-0503-031	25/01/2019	Usurpation du titre d'urbaniste

**B -
Dossiers antérieurs
au 1^{er} avril 2019
toujours ouverts**

Année d'ouverture du dossier	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2013	2013-0504-001	07/07/2018 provisoirement	Un syndic ad hoc devra reprendre cette enquête – un volume important de pièces versées au dossier nécessitera une révision complète de celles-ci pour éliminer celles qui ne sont pas pertinentes. Ce travail est toujours en cours
2018	2018-0308-014	—	La décision du syndic a fait l'objet d'une demande de révision et le rapport du syndic ad hoc a été déposé. La conseillère juridique de l'Ordre l'étudie actuellement.
	2018-0810-018	—	Enquête toujours en cours mais alourdie par une très volumineuse documentation et l'implication de plusieurs ordres professionnels

**C -
Dossiers ouverts
et fermés entre
le 1^{er} avril 2019 et
le 31 mars 2020**

Dossiers toujours ouverts et sous enquête	5
Dossiers fermés	23
Dossiers ayant fait l'objet d'une demande de révision	0
Total : 28 dossiers référés au Bureau du syndic	

**D -
Nature des demandes
référées au Bureau
du syndic entre
le 1^{er} avril 2019 et
le 31 mars 2020**

Nombre de dossiers	Catégories de demandes
1	Demandes d'informations générales
5	Avis demandés au syndic
10	Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'OUQ
8	Usurpation du titre d'« urbaniste »
1	Plainte de non-respect de l'avis d'inspection professionnelle
0	Plaintes portées à l'égard de « stagiaires en urbanisme »
2	Plaintes non recevables et ne visant pas un membre de l'OUQ
0	Dossiers référés au conseil de discipline
0	Dossiers référés au comité d'inspection professionnelle
1	Dossiers référés au comité consultatif en déontologie
0	Dossiers soumis aux procureurs en vue de poursuites pénales
0	Demandes d'avis juridiques émanant du Bureau du syndic
Total : 28 dossiers référés et traités	

**E -
Nombre de membres
de l'OUQ concernés
par les dossiers actifs
et sous enquête par
année de référence**

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers traités ou en voie de traitement	Nombre de membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement
2013-2014	1	1
2018-2019	2	2
2019-2020	10	10
Total : 10 membres concernés par les dossiers référés et traités ou en voie de traitement en 2019-2020		

**F –
Dossiers concernant
l'usurpation
du titre
d'« urbaniste »
- infraction à l'article
36 h) du Code des
professions
(L.R.Q., c. C-26)**

Nombre de dossiers	Usurpation de titre
8	Cas d'usurpation du titre d'« urbaniste » par des non-membres ou par de tierces personnes en 2019-2020
8	Dossiers traités et fermés en 2019-2020
0	Dossiers toujours en voie de traitement
0	Dossiers ayant nécessité une poursuite pénale

**G–
Sommaire
du temps consacré
aux activités
administratives du
Bureau du syndic
entre le 1^{er} avril 2019
et le 31 mars 2020**

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration générale du Bureau du syndic	25 heures	Production des comptes de dépenses; tableaux des dossiers ouverts et fermés; tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement (le présent tableau); achats de fournitures, vérification des facturations reçues des procureurs; suivis complémentaires et classement des dossiers en archive.
Suivis complémentaires	8 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où la décision du syndic est contestée et soumise au comité de révision; informations et échanges avec les professionnels concernés; préparation de projets de plainte avec les procureurs; participation aux audiences du conseil de discipline; rencontres avec des représentants de l'OUQ ou avec d'autres syndicats.
Classement de dossiers	42 heures	Montage de divers dossiers aux fins de conservation et d'archivage; envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête; production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités par le Bureau du syndic; autres correspondances diverses, activités du CIQ, projets de lois, modifications au Code des professions, etc.
Journée des syndicats	12 heures	Journées d'étude organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.
Forum des syndicats	6 heures	Journées de formation organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec, le Barreau du Québec et autres organisations intéressées par le droit professionnel.
Lecture de jurisprudences	13 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire; chroniques et textes d'intérêt provenant des avocats Jolie-Cœur/Lacasse et de Mercier/Leduc; rapports du Conseil interprofessionnel du Québec.
Total des heures consacrées à l'administration générale: 106 heures		

**H –
Bilan général
des activités du
Bureau du syndic
en 2019-2020**

Total des heures	Administration générale	Traitement général des dossiers	Équivalence en semaines (35 heures/sem.)
399 heures	106 heures	293 heures	11,4 semaines

**I –
Composition du
Bureau du syndic**

2 membres : 1 syndic et 1 syndic adjoint

**J –
Dépenses du Bureau
du syndic entre
le 1^{er} avril 2019 et
le 31 mars 2020**

Dépenses du Bureau du syndic	
Période	Dépenses
2019	
01/04 au 30/04	268,85 \$
01/05 au 31/05	729,72 \$
01/06 au 30/06	163,51 \$
01/07 au 31/08	445,83 \$
01/09 au 31/10	205,42 \$
01/11 au 30/11	55,18 \$
01/12 au 31/12	126,64 \$
2020	
01/01 au 31/01	0,00 \$
01/02 au 29/02	79,32 \$
01/03 au 31/03	266,14 \$
Total	2340,61 \$

Comité de révision des plaintes

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf.: Code des professions, article 123.3, 1^{er} alinéa).

Composition du comité

Président

Jacques Chénier

Membre

Christian Chaput

Représentant du public (nommé à partir d'une liste de l'OPQ)

Daniel Pinard

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du comité de révision des plaintes pour l'exercice 2019-2020.

Conseil conciliation et arbitrage

Mandat

Le conseil de conciliation et d'arbitrage a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Composition du comité

Président

Robert Cooke

Membre

Pierre Pauzé

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil conciliation et arbitrage pour l'exercice 2019-2020.

Conseil de discipline

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code, dont le Code de déontologie des urbanistes du Québec. Le conseil de discipline se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Composition du comité

Membres / Présidents

M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD)
 M^e Daniel Lord, président en chef adjoint du BPCD
 M^e Julie Charbonneau, présidente
 M^e Maurice Cloutier, président
 M^e Hélène Desgranges, présidente
 M^e Isabelle Dubuc, présidente
 M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
 M^e Lyne Lavergne, présidente
 M^e Georges Ledoux, président
 M^e Jean-Guy Légaré, président
 M^e Nathalie Lelièvre, présidente
 M^e Lydia Milazzo, présidente
 M^e Chantal Perreault, présidente
 M^e Pierre Sicotte, président

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

David Belgue, urbaniste
 Yvan Gatien, urbaniste
 Réal Girard, urbaniste
 Ginette Roy, urbaniste

Greffier de discipline

M^e Maria Gagliardi, avocate, secrétaire du conseil de discipline

Personne-ressource de la permanence

Hélène Lefranc

Rencontres et activités

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, le conseil de discipline n'a pas siégé et n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Comité consultatif de déontologie

Mandat

Le comité consultatif de déontologie a été créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Composition du comité

Président

Pierre Lachapelle

Membres

Richard Brunet

Jacques Chénier

(membre jusqu'au 19 mars 2020)

Normand Trottier

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres

Le comité fonctionne principalement par échanges de courriels entre tous ses membres pour chaque dossier traité. De plus, des réunions sont organisées au besoin ; ce fut le cas à deux reprises pendant le présent exercice.

Activités

Onze demandes d'avis de la part de membres de l'Ordre ont été reçues et traitées, dont deux provenant du syndicat. De plus, à la demande de la direction et du conseil d'administration, le comité a soumis un projet visant à modifier et à introduire de nouveaux articles au Code de déontologie des urbanistes. Ce projet tenait compte des récentes dispositions du Code des professions et de certains avis formulés durant les dernières années par ce comité.

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel constitue l'un des outils de la protection du public prévus par le Code des professions. Tout ordre professionnel doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence.

Le comité d'inspection professionnelle, composé d'urbanistes, est responsable de surveiller la compétence professionnelle des membres. À cette fin, il établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession. Les inspections sont réalisées par des urbanistes.

Le mandat du comité porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien confié par un client.

Composition du comité

Présidente

Danielle Cyr

Membres

André M. Boisvert

Gilles McNeil

François St-Germain

Maude Gascon

Personne-ressource de la permanence

Nathalie Corso

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à deux occasions durant l'exercice 2019-2020.

Activités

Démarche d'inspection professionnelle

Une démarche d'inspection professionnelle peut être effectuée auprès du membre après le dépôt des documents suivants :

- Le questionnaire dûment rempli acheminé au membre en pièce jointe de la correspondance transmise visant à informer le membre qu'il fera partie de la démarche d'inspection professionnelle ;
- Le curriculum vitae à jour du membre ;
- Et un ou des document(s) professionnel(s) rédigé(s) (en totalité ou en partie) par le membre, ou un document dont il a supervisé la réalisation, a assumé la gestion ou encore dont il a commenté ou colligé le contenu.

Il arrive à l'occasion, et ce, après une plainte déposée contre un membre de l'Ordre et suivant une démarche avec le syndicat, que le comité organise une rencontre en milieu de travail avec ce membre afin d'assurer le suivi de la plainte déposée ou pour valider une démarche ou la tenue de ses dossiers, en vue de fermer un dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est utilisée qu'exceptionnellement. Elle est encadrée par une procédure de technique d'entrevue dispensée le Conseil interprofessionnel du Québec.

Il est pertinent de souligner que le traitement des dossiers déposés au comité d'inspection professionnelle est mené avec rigueur et dans le respect de la confidentialité.

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2019-2020

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	70
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	67
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	64
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle, mais n'ayant pas été analysés à ce jour	3
Membres ayant présenté un dossier incomplet	3
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	9
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	0
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	0

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès:	0
• un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
• un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Comité de la formation continue

Mandat

Le comité de la formation continue élabore le programme de formation continue. Son rôle est de conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations. Il développe et met en place les outils d'évaluation des activités de formation. Il négocie et prépare, en collaboration avec la permanence, les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation, puis les soumet au conseil d'administration. Enfin, il détermine les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'OUQ.

Composition du comité

Président

Jean Bergeron

Membres

Julie Simard

Josée Dion

Emmanuel Farmer

Sébastien Manseau

Jean-François Morissette

Personne-ressource de la permanence

Milèna Cahen-Fourot

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à six occasions durant l'exercice 2019-2020.

Activités

- Lancement de la plateforme de formation continue (juin 2019)
- Huit journées de formation, soit cinquante-six heures de formation offerte
- Cent soixante-neuf participants répartis en quatre formations dispensées par l'OUQ en prévision de l'examen (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes*)
- Un congrès comptabilisant quinze heures de formation continue
- Préparation de trois nouvelles formations pour 2020 et 2021 (bruit environnemental, consultation publique et participation citoyenne, réglementation sur la caractérisation des milieux humides et hydriques)



Activités de formation continue organisées par l'Ordre durant l'exercice 2019-2020 :

	Titre de la formation	Participants	Urbanistes	Urbanistes stagiaires	Non-membres	Durée	Lieu
1.	FCM – 2019-05-24 – Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101	13	0	10	3	7 h	Montréal
2.	FCM – 2019-05-30 – <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) 101	14	0	13	1	7 h	Montréal
3.	FCM – 2019-10-25 – Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101	26	1	25	0	7 h	Montréal
4.	FCM – 2019-11-01 – <i>Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)</i> et lois connexes	26	4	22	0	7 h	Montréal
5.	FCM – 2019-11-07 – <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) 101	34	1	31	2	7 h	Montréal
6.	FCQ – 2019-11-08 – <i>Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)</i> et lois connexes	15	6	8	1	7 h	Québec
7.	FCQ – 2019-11-14 – <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) 101	15	4	8	3	7 h	Québec
8.	FCM – 2019-11-14 – <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)</i>	26	5	17	4	7 h	Montréal
TOTAL		169	21	134	14	56 heures	

Comité du congrès 2019

Mandat

Organiser le congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que le Gala Excellence en soutien à la permanence.

Composition du comité

Présidente

Lyne Latouche

Membres

Isabelle Demers

Denis Ouellette

Mylène Murray

Myriam Lavoie

Personne-ressource de la permanence

Shony Da Costa

Rencontres

Composé de cinq urbanistes de Shawinigan et ses alentours, les membres du comité organisateur se sont rencontrés à neuf occasions entre décembre 2018 et octobre 2019.

Activités

C'est dans la ville de Shawinigan, à l'Auberge Gouverneur, que s'est déroulé du 2 au 4 octobre 2019 le congrès 2019 de l'Ordre.

L'événement a rassemblé plus de deux cents urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous le thème « L'urbanisme en région : de la ruralité à la ville centre ». Il a affiché complet.

Vingt-trois conférenciers ont animé onze conférences, une table ronde d'experts ainsi qu'une journée participative afin d'offrir une programmation variée en lien avec la thématique.

Quatre ateliers mobiles ont été organisés à travers la Mauricie pour permettre aux participants de découvrir les attraits urbanistiques et touristiques de la région.

La journée participative entre urbanistes et élus – organisée en partenariat avec le Carrefour action municipale et famille, l'Université de Montréal et le Réseau québécois de villes et villages en santé – a permis aux participants de réfléchir conjointement aux améliorations futures des milieux de vie.

De plus, une activité organisée par le comité de la Relève en urbanisme s'est tenue en marge du congrès. Il s'agissait d'un tournoi d'impro-débats.

Le cocktail d'ouverture a été l'occasion de lancer le Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable (voir p. 47).

Lors du congrès, le savoir-faire des membres de l'Ordre a été souligné. Le Gala Excellence a permis d'honorer l'urbaniste Nathalie Prud'homme en lui octroyant le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Michel Collins s'est vu élevé au rang de membre émérite. Également, cinq étudiants des programmes d'urbanisme accrédités ont reçu le prix du Mérite étudiant (voir p. 28). Le gala s'est tenu dans le cadre automnal de la Vallée du Parc.

L'Ordre a profité du rassemblement de ses membres pour tenir son assemblée générale annuelle devant 56 membres et 2 stagiaires, le 4 octobre, en matinée (voir p. 15).

Le congrès 2019 a permis aux membres participants de cumuler quinze heures de formation continue.



Le congrès 2019 en bref

Nombre de conférences	11
Nombre de tables rondes	1
Nombre de journées participatives	1
Nombre de conférenciers	23
Nombre de participants, incluant les conférenciers	234
Nombre de kiosques	3
Nombre de partenaires	14



Le congrès a été l'occasion de souligner l'excellence de ses membres lors du gala.
Photo : Étienne Boisvert



Le congrès est toujours un important moment de réseautage pour les membres de l'Ordre.
Photo : Étienne Boisvert

Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Mandat :

Revue officielle de l'Ordre, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et de faire rayonner la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Faire rayonner la pratique et la profession

Bien que la revue *Urbanité* soit avant tout destinée aux urbanistes, sa large diffusion permet de rejoindre une clientèle plus vaste. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Parmi les personnes ainsi rejointes, il y a des élus, des dirigeants de MRC ou de municipalités, d'autres professionnels, des journalistes ou encore des citoyennes et des citoyens qui ont à cœur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. *Urbanité* permet de diffuser la pratique des urbanistes du Québec et de valoriser la profession, conformément à sa mission.

Une large diffusion

Les numéros de la revue peuvent être téléchargés intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre.

Composition du comité :

Président

Paul Arsenault

Membres

Sergio Avellan
Amélie Castaing
Marie-Michèle Cauchy
Guillaume Gilbert
Paul Racette Dorion
Jean-François Sabourin
Jacques Trudel

Collaborateur régulier

François Goulet

Membre correspondant

Murielle Drouille-Scarpa

Personne-ressource de la permanence

Florence Sara G. Ferraris

Rencontres :

Les membres du comité se sont rencontrés à quatre occasions durant l'exercice 2019-2020.

Activités

Le comité éditorial s'est réuni pour la production des numéros (élaboration du contenu, analyse des propositions et correction des maquettes). Parallèlement à ces rencontres, les membres des sous-comités responsables des dossiers ont tenu plusieurs séances de travail. Le numéro Hiver – Printemps/été 2020 (dossier « L'arrimage aménagement-transport collectif ») était en cours de production au moment de la fermeture de l'année financière. La parution a eu lieu en mai 2020.

Par ailleurs, les membres du comité avaient convenu l'an dernier de créer un sous-comité sur la diffusion de la revue auprès des clientèles autres que les membres de l'Ordre. À ce jour, la réflexion a notamment porté sur le choix des destinataires de la version papier, la taille des municipalités rejointes et l'exactitude des noms et des titres des personnes à qui la revue est adressée. La pandémie a amené un report des travaux à la prochaine année.

Le comité visera alors à formuler des recommandations à la direction en tenant compte de la mission de la revue, des objectifs de communication de l'Ordre et du meilleur usage des modes de diffusion – aussi bien l'envoi de la version papier que l'accessibilité sur le Web.

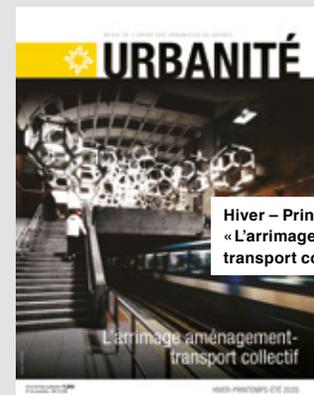
Trois numéros parus ou préparés durant la dernière année d'activité :



Printemps/été 2019
« La participation,
activement »



Automne 2019
« Diversité, culture et
urbanisme »



Hiver – Printemps/été 2020
« L'arrimage aménagement-
transport collectif »

Comité développement durable

Mandat

Contribuer à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et, en particulier, l'amélioration de l'apport que la profession d'urbaniste peut avoir auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement durable du territoire au Québec.

Les deux éléments centraux de la mission du comité sont les suivants :

- Outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable ;
- Positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Composition du comité

Présidente

France Levert

Membres

Louis-Michel Fournier-Renaud

Marc-André Grimpe

Pascal Lavoie

Danielle Lussier

Michel Rochefort

Richard Morin

Pascale Rouillé

Laurent Howe (depuis le 4 juin 2019)

Personne-ressource de la permanence

Florence Sara G. Ferraris

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à quatre occasions durant l'exercice 2019-2020.

Activités

Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable

- Finalisation de la plateforme, évaluation et intégration des projets innovants de la relève
- Appel de projets et de cas
- Évaluation et examen des cas et des projets soumis à partir de la grille de critères établis
- Intégration des cas incluant la validation de données et la demande de compléments d'informations auprès des responsables
- Lancement du Répertoire lors du congrès 2019 (tenue d'un kiosque et prise de parole)

Argumentaires et outils économiques en vue de l'aménagement durable du territoire

- Examen de diverses possibilités de formation et d'événements, notamment sur le thème de l'écofiscalité

Politique et plan d'action en développement durable

- Projet de politique de développement durable – poursuite des travaux en vue d'un dépôt au conseil d'administration
- Stratégie et plan d'action
 - Étude réalisée par un groupe d'étudiants de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke impliquant diverses rencontres avec l'équipe et le comité, qui a fourni des données et commenté le rapport
 - Propositions d'une stratégie et d'un plan d'action en développement durable (pour la permanence et les membres) sur la base des travaux du comité et du rapport de l'étude des étudiants de l'Université de Sherbrooke

Autres contributions

- Participation au Forum du développement durable de Victoriaville et article dans le numéro d'automne de la revue *Urbanité* (Laurent Howe)
- Participation au projet de formation pour les professionnels sur la résilience aux changements climatiques du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques

6@8 estival organisé aux installations
extérieures d'Aire commune.

Photo : Shony Da Costa



Comité de la relève en urbanisme

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés :

- 1 — Mettre en place un réseau d'échange et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec ;
- 2 — Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève, visant l'amélioration de la pratique ;
- 3 — Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire ;
- 4 — Organiser des échanges et des liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.

Composition du comité :

L'année 2019 marque une année de transition pour la Relève en urbanisme. En effet, plusieurs membres cumulant de nombreuses années de service ont cédé leur place pour des raisons d'horaire, de réorientation professionnelle ou d'obligations familiales.

Président

Louis-Michel Fournier-Renaud (jusqu'en janvier 2020)
Louis-Benoit L'Italien-Bruneau (depuis janvier 2020)

Membres

Jonathan Bouchard (jusqu'en décembre 2019)
Diane Durand (jusqu'en décembre 2019)
François Fortin
Claudia Paré (jusqu'en décembre 2019)
Jean-François Sabourin (jusqu'en décembre 2019)
Camille Urli (jusqu'en décembre 2019)
Sarah Lauzon (depuis janvier 2020)
Joëlle Ouellette (depuis janvier 2020)
Lucas Valence (depuis janvier 2020)

Personne-ressource de la permanence

Shony Da Costa

Le comité de la Relève se divise en quatre équipes de projets :

- Amélioration de la pratique
- Communications
- Débats d'idées
- Événements

Rencontres

Les membres du comité de coordination se sont rencontrés à deux reprises durant l'exercice 2019-2020.

Activités

Événements

La RU se rencontre	27 mars 2019
Débat d'idées sur le zonage	15 mai 2019
6@8 de l'été	17 juillet 2019
Soirée impro-débats en marge du congrès de l'OUQ	2 octobre 2019
Événement de l'association des étudiants en urbanisme de l'UQAM	5 février 2020
La RU se rencontre	21 février 2020

- Centralisation des réseaux sociaux et augmentation de la visibilité
- Appel à projet, sélection et publication des projets novateurs en urbanisme (5^e édition)



La Relève a tenu un débat d'idées sur la thématique du zonage en mai 2019.
Photo : Shony Da Costa



Rapport des vérificateurs / états financiers au 31 mars 2020



Rapport de l'auditeur indépendant52 à 54

États financiers

Résultats55

Évolution de l'actif net56

Flux de trésorerie57

Situation financière58

Notes complémentaires.....59 à 64

Annexe65



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 21 juillet 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	613 431	589 768
Cotisations des stagiaires	97 518	101 364
Formation continue	161 113	137 120
Vente de biens et de services	136 726	108 226
Intérêts	12 582	8 858
Adhésions	198	10 085
	<u>1 021 568</u>	<u>955 421</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	421 730	298 930
Transport et communications	87 184	102 694
Services professionnels	107 796	129 704
Fournitures, impression et location de salles	140 317	192 370
Charges locatives et frais y afférents (note 10)	81 572	81 771
Frais de représentation et de promotion	26 939	6 268
Cotisations et contributions à des organismes	11 704	10 807
Créances douteuses (recouvrées)	(7 265)	31 500
Frais financiers	18 885	8 236
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	26 772	31 364
	<u>915 634</u>	<u>893 644</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>105 934</u>	<u>61 777</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 5 et 14 fournissent d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	2020			2019
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 11)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	35 822	140 132	365 193	479 370
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 421)		126 355	61 777
Virement		23 868	(23 868)	
Solde à la fin	15 401	164 000	467 680	541 147

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	105 934	61 777
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	26 772	31 364
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	621	2 716
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	66 999	(72 688)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	193 975	16 818
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(3 742)
Augmentation nette de l'encaisse	193 975	13 076
Encaisse au début	1 037 062	1 023 986
Encaisse à la fin	1 231 037	1 037 062

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 231 037	1 037 062
Comptes clients (note 6)	20 306	73 572
Frais payés d'avance	<u>2 432</u>	<u>1 316</u>
	1 253 775	1 111 950
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 7)	50 467	66 217
Actif incorporel (note 8)	3 040	14 062
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	<u>11 291</u>	<u>11 291</u>
	<u>1 318 573</u>	<u>1 203 520</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	126 177	152 683
Cotisations perçues par anticipation	470 861	450 019
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	<u>27 579</u>	<u>7 066</u>
	624 617	609 768
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	38 106	44 457
Loyer à payer	<u>8 769</u>	<u>8 148</u>
	<u>671 492</u>	<u>662 373</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	15 401	35 822
Affecté aux projets spéciaux (note 11)	164 000	140 132
Non grevé d'affectations	<u>467 680</u>	<u>365 193</u>
	<u>647 081</u>	<u>541 147</u>
	<u>1 318 573</u>	<u>1 203 520</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur

Joanne Léveillé
Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er avril 2019, l'Ordre a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Ordre.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Ordre a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats en fonction du temps écoulé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Vente de biens et services, formation continue et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de biens et services et de la formation continue, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de 10 ans
Site Internet	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec	10 655	10 378
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 10)	6 351	6 351

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Comptes clients	53 266	(55 112)
Frais payés d'avance	(1 116)	373
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(26 506)	15 724
Cotisations perçues par anticipation	12 297	(23 220)
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	29 058	(10 453)
	66 999	(72 688)

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

6 - COMPTES CLIENTS

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 25 438 \$ (40 000 \$ au 31 mars 2019). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est nul pour l'exercice (31 500 \$ en 2019), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est de 7 265 \$ (aucune en 2019).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût	\$	\$
Équipement informatique	95 170	8 858
Mobilier et équipement	115 385	6 466
Améliorations locatives	73 017	50 893
	283 572	66 217

L'amortissement est de 15 750 \$ pour l'exercice (15 397 \$ en 2019).

8 - ACTIF INCORPOREL

	2020	2019
	\$	\$
Site Internet	3 040	14 062

L'amortissement est de 11 022 \$ pour l'exercice (15 967 \$ en 2019).

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	32 930	54 724
Salaires et charges à payer	29 909	34 899
Taxes à la consommation à payer	63 338	63 060
	126 177	152 683

Les sommes à remettre à l'État totalisent 72 370 \$ au 31 mars 2020 (77 195 \$ au 31 mars 2019).

10 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2020, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2019) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 38 106 \$ au 31 mars 2020 (44 457 \$ au 31 mars 2019). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

11 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

				2020
	Solde au début	Fonds utilisés en 2020	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	30 000		(30 000)	
Planification stratégique et gestion de risques			64 000	64 000
Informatique	30 000		70 000	100 000
Contrôle de la pratique	20 000		(20 000)	
Projets spéciaux	60 132		(60 132)	
	140 132	-	23 868	164 000
				2019
	Solde au début	Fonds utilisés en 2019	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	40 000		(10 000)	30 000
Informatique	30 000			30 000
Contrôle de la pratique	20 000			20 000
Projets spéciaux	50 132		10 000	60 132
	140 132	-	-	140 132

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 512 929 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 85 571 \$ en 2021, à 85 891 \$ en 2022, à 86 699 \$ en 2023, à 84 926 \$ en 2024 et à 87 022 \$ en 2025. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2020

13 - ENGAGEMENTS (suite)

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation, équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amortie au taux annuel de 8 %, serait payable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 40 616 \$ au 31 mars 2020 (47 016 \$ au 31 mars 2019).

14 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 83 603 \$ pour l'exercice (65 739 \$ en 2019). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

Ordre des urbanistes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(non audité)

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<i>DÉTAIL DES CHARGES PAR PROJET</i>		
Activités et services aux membres	31 578	41 607
Admission	48 883	54 543
Conseil de discipline	1 317	7 438
Inspection professionnelle	9 564	11 062
Normes et soutien à la profession	23 387	38 537
Syndic et déontologie	25 102	30 676
Comité de révision des plaintes	3 799	2 993
Gestion administrative	359 561	328 092
Gouvernance	107 490	50 269
Communication et rôle sociétal	138 606	113 422
Partenariats et associations étudiantes	10 859	2 000
Formation continue et colloques	155 488	213 005
	<u>915 634</u>	<u>893 644</u>

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires sont attribués aux projets en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de l'Ordre.

**Coordination**

Florence G. Ferraris

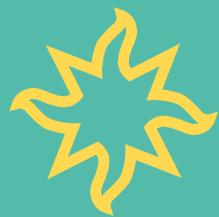
Graphisme

kokonutdesign.com

Révision

Sylvie Lallier





Ordre des
Urbanistes du
Québec